

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

#### CHAPITRE IV : DE L'HYGIENE ET SECURITE

##### Article 12 : Généralités

L'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale du personnel.

Le personnel doit observer la réglementation concernant la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles, de l'hygiène et de la sécurité et se conformer aux consignes de sécurité particulières à chaque poste de travail ou à chaque appareil. Ces consignes sont affichées sur les emplacements de travail.

Il est formellement interdit de démonter ou de détériorer les dispositifs de sécurité ainsi que les appareils de protection mis à la disposition des ouvriers pour certains travaux et qui doivent être obligatoirement utilisés.

Chaque salarié doit prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa sécurité et de sa santé ainsi que de celles des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions au travail.

Les règles légales d'hygiène et sécurité doivent être respectées ainsi que les consignes imposées en la matière par la Direction.

Tout manquement à ces consignes ou interdictions peut constituer un motif de sanction, indépendamment des responsabilités pénales et civiles qui pourraient en résulter pour le salarié en cas d'inobservation des règles relatives à la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles.

##### Article 13: Procédure d'alerte.

Tout membre du personnel qui aura un motif raisonnable de penser qu'une situation de travail présente un danger grave et imminent pour la Société, pour sa vie ou sa santé et celles des autres agents, devra en avvertir immédiatement son chef hiérarchique direct ou, en cas d'absence, tout autre membre de l'encadrement, et consigner par écrit toutes les informations concernant le danger grave et imminent.

Dans l'hypothèse où la situation décrite ci-dessus exigerait le retrait immédiat du poste du travail, la même procédure écrite doit être respectée par le Travailleur dans le délai le plus bref.

### ACTUALITÉ

#### DECORATION A LA SOMAGEP-SA

- **Boubacar Idrissa MAIGA, Chevalier de l'Ordre National**
- **Chéhi Ismaïla MAIGA & Oumar DIAKITE, Médailleurs d'étoile d'argent du mérite national avec effigie abeille**

*Le cercle des médaillés à la Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable s'élargit de plus en plus. Cette année, les heureux récipiendaires sont le Directeur Général Adjoint, Boubacar Idrissa MAIGA, décoré Chevalier de l'Ordre National, le Directeur régional de Tombouctou, Chéhi Ismaïl MAIGA et le Chef du Service Administration de Données d'Analyses du Laboratoire, Oumar Diakité, tous les deux portent, désormais, la Médaille d'étoile d'argent du mérite national avec effigie abeille. A travers ces distinctions, proposées par le Directeur Général, Boubacar KANE, le Gouvernement vient de récompenser les efforts de la SOMAGEP-SA dans sa quête perpétuelle à fournir de l'eau potable en quantité et en qualité aux populations. Le Filet d'O vous invite à lire, ci-dessous, leurs parcours.*

**M. BOUBACAR IDRISSE MAIGA**, Directeur général adjoint, est natif de « Berrah » à Gao. Recruté en 1988, il a occupé les principales fonctions techniques et commerciales au sein des sociétés EDM et SOMAGEP-SA. Il a ainsi acquis une grande expérience et une expertise avérée dans la gestion des projets d'infrastructures d'eau potable, l'exploitation et la gestion commerciales des sociétés de production et de distribution d'eau potable.

M. MAIGA a, dans son parcours professionnel, encadré, formé et coaché les jeunes cadres sous sa responsabilité directe ou dans le cadre de ses fonctions accessoires de formateur interne jusqu'à leur autonomisation complète. Ces jeunes cadres sont capables aujourd'hui de relever avec responsabilité les différents challenges de développement et de progrès de la SOMAGEP-SA. Communément appelé BIM, l'homme a toujours été un agent disponible et assidu dans l'exercice de ses fonctions et bénéficie de l'estime et de la confiance de ses collaborateurs.

#### CHÉHI ISMAÏLA MAIGA, Directeur Régional de Tombouctou



Natif de Bourem (région de Gao), il fut recruté à la Société Energie du Mali (EDM SA) en mars 1985 en qualité d'agent de quart (conducteur d'usine) à la Station de Pompage de Djicoroni Para. Son sens élevé du travail bienfait lui a permis d'occuper successivement entre 1989 à 2011, le poste de chef de station à Markala, Sikasso et Tombouctou. A la faveur de la création de la SOMAGEP-SA, en 2010, il occupera le poste de Directeur Régional. En 2012, au plus fort de la crise sécuritaire dans le septentrion du Mali, Chéhi, muni d'un grand sens du



**CITATION DE LA SEMAINE :**

« Ce qui m'importe, c'est l'éternelle vivacité et non pas la vie éternelle. »

— Friedrich Nietzsche

**PROVERBE DE LA SEMAINE :**

*Du pauvre au riche, deux mains ;  
du riche au pauvre, deux doigts. »*

-- Proverbe Espagnol

**HUMOUR :**

Bonjour j'aimerais changer de nom.

- Oui bien sûr monsieur, vous vous appelez comment ?

Je m'appelle Jacques Leconard.

- Et vous voudriez vous appeler comment ?

J'aimerais m'appeler Paul Leconard.

**QUESTION DE LA SEMAINE :****Qu'est-ce que L'ordre national du Mali ?**

L'ordre national du Mali est un ordre honorifique malien qui récompense des mérites exceptionnels et une fidélité continue dans l'accomplissement de services au profit de la Nation .

Le Président de la République décide de la nomination au grade de chevalier de l'ordre national du Mérite. Il signe un décret de nomination qui est publié au Journal officiel. En tant que distinction honorifique, l'ordre national du mérite ne s'accompagne d'aucun avantage matériel ou financier.

Les Ordres Nationaux de la République du Mali ont été créés par la Loi n° 63-31/AN-AM du 31 mai 1963. Ils présentent six types de Médailles de manière décroissante. Il y a l'Ordre de la Médaille d'Or de l'Indépendance, l'Ordre de la Médaille Nationale du Mali, l'Ordre de la Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite National, l'Ordre du Mérite Agricole, l'Ordre du Mérite de la Santé et les Distinctions Militaires. Celles-ci comportent la Croix de la Valeur Militaire, la Médaille du Mérite Militaire, la Médaille des Blessés, la Médaille de Sauvetage et la Médaille commémorative de Campagne.

Source Internet

devoir et du sacrifice, n'hésita pas à mettre sa vie en jeu pour sécuriser le personnel et tous les biens de la SOMAGEP-SA.

Au retour de l'administration à Tombouctou, M. MAIGA se lance dans la reconquête du service public de l'eau potable à Tombouctou. Ainsi, a-t-il mis tout son talent de manager à la réorganisation du service. Il prendra l'initiative de chercher les moyens techniques nécessaires, notamment auprès des structures internationales sur place, afin de garantir la fourniture de l'eau potable à la population de Tombouctou. Disponible, ses compétences managériales et techniques, qu'il n'hésite pas à partager, font de lui, aujourd'hui, l'un des responsables les plus sollicités pour l'apprentissage des jeunes recrues et le renforcement des capacités du personnel.

**OUMAR DIAKITE, Chef du Service Administration de Données d'Analyses du Laboratoire,**

a été recruté à la Société Energie du Mali, le 4 mars 1985 en qualité d'agent du laboratoire (traitement des eaux) à la station de pompage de Djicoroni Para. Ce natif de la ville des trois caïmans est un travailleur acharné qui gravit les échelons pour devenir successivement, entre 1989 et 1999, Chef de Production d'eau à San, puis Chef d'Exploitation eau.

C'est dans la ville de San que M. DIAKITE démontre ses talents de gestionnaire avisé, ses qualités professionnelles et son sens élevé de patriotisme. En effet, ayant hérité de groupes électrogènes surdimensionnés par rapport au besoin de la production d'eau, il prend l'initiative d'offrir gracieusement à une partie de la population de « *Santoro & Karantela* » le surplus d'électricité. Par cet acte, a-t-il jeté les jalons de l'électrification de cette ville. En 2002, après deux ans d'arrêt maladie, M. DIAKITE a su démontrer, en acceptant le poste de Chef de Division MIRE EDM SA (Applicatif de Gestion des Laboratoires), que ni son courage, ni son sens du devoir, ne feront défaut à l'appel du service. Actuellement, Chef du Service Administration de Données d'Analyses du Laboratoire de la SOMAGEP SA, il reste un des acteurs majeurs des défis actuels de la Société en termes de qualité de l'eau (projet de Certification, innovation, élaboration de manuel de procédures d'analyse, etc.).

***Ils ont dit :*****BOUBACAR IDRIS MAÏGA, DGA**

« *Merci beaucoup, cher BK, Je suis, certes, très content et même très fier de cette distinction honorifique attribuée à ma modeste personne. Cependant, je n'oublie pas que c'est toi qui a eu l'initiative – le courage aussi- de proposer « mon nom » à un moment où - pour être sincère - je ne pensais à aucune distinction et à un endroit où je n'étais pas présent. En sachant, personnellement, la charge de loyauté et d'équité que cela impose à un Homme, tout l'honneur vous revient. Enfin, ne pouvant décrire toute mon émotion à travers des phrases, je dédie cette distinction à l'ensemble du personnel de la SOMAGEP. SA car sans son accompagnement de tous les jours, ce jour ne sera jamais. Encore merci à tous ».*

**CHÉHI ISMAÏLA MAIGA, Directeur Régional de Tombouctou**

« *Monsieur le Directeur Général, les mots me manquent pour vous exprimer toute mon émotion suite à cette attribution de médaille. Etre ainsi mis en avant fait chaud au cœur, mais cela incite également à rester humble devant une telle marque de reconnaissance. Aussi je vous adresse mes plus sincères remerciements. Cette médaille me conforte dans la voie que j'ai choisie et me donne encore plus de courage pour le chemin qui reste à parcourir, aussi bien dans ma vie professionnelle que personnelle. Encore merci. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma très haute considération ».*

**OUMAR DIAKITE, Chef du Service Administration de Données d'Analyses du Laboratoire**

« *Bonsoir M. KANE, Je vous prie de trouver entre ces lignes ma reconnaissance pour votre choix à mon égard, soyez en remercié. Je n'ai connu que cette entreprise qui m'a tout donné et si le chemin parcouru a été couronné de la sorte je ne peux qu'en être fier. Encore une fois merci ».*